



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/S-2/1
9 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Deuxième session extraordinaire
11 août 2006

**Lettre datée du 7 août 2006 adressée au Président du Conseil des droits
de l'homme par le Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Conformément à la décision du Groupe des États arabes et du Groupe de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), j'ai l'honneur de vous demander de convoquer immédiatement une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme afin d'examiner les violations flagrantes des droits de l'homme commises par Israël au Liban, notamment le massacre de Cana, le fait de prendre pour cibles des civils innocents dans tout le pays et la destruction d'infrastructures civiles essentielles, et de prendre des mesures.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,
Président du Groupe des États arabes
(Signé) Samir **Labidi**
